

294 P  NP  DM3

Projet de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

3 décembre

6213-01-003

**A :** Secrétaire du BAPE

À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

BAPE

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec, QC G1R 6A6

Télécopieur : (418) 643-9474

**De :**



**Mémoire sur**

**Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Présenté par**

**Cathy Tremblay**

La Foresterie A.S.L. Inc

152 Route 386

Senneterre, Qc JOY 2M0

819-737-8855 fax : 819-737-2780

cathy.tremblay@foresterieasl.ca

Mon nom est Cathy Tremblay et je suis citoyenne canadienne habitant a Senneterre en Abitibi-Témiscamingue. Je suis propriétaire avec mon mari Éric Chantal d'une entreprise sylvicole, La Foresterie A.S.L. inc, depuis 2004. J'ai 28 ans d'expérience dans le domaine sylvicole puisque je travaille pour cette même entreprise depuis sa fondation en 1984, par mon père Lucien Tremblay. La Foresterie A.S.L. inc. fait de l'aménagement dans la forêt public ; de la préparation de terrain pour le reboisement (scarifiage, andin), du reboisement et de l'éclaircie pré-commercial et/ou dégagement de plantation. Notre secteur d'activité est situé a Senneterre et dans le nord du Québec (Lebel-sur-Quévillon, Waswanipi, Matagami). Nous employons en moyenne environ 50 employés saisonnés chaque année. Par contre, depuis 2 ans nos activité d'EPC et/ou de dégagement on été suspendu. Nous avons donc passé à une trentaine de travailleurs composés majoritairement d'étudiants. Avec le nouveau régime, nos travaux d'éclaircie pré-commercial et/ou dégagement de plantation devraient reprendre pour l'été 2013.

Ce projet m'intéresse puisqu'a quelque reprise dans mon travail j'ai été confronté a des problèmes reliés aux aires protégées. En 2009, dans le nord du Québec, notre secteur de recherche donné pour compléter ma saison d'EPC était majoritairement composé de réserves de territoires. Notre recherche c'est avérée trop dispendieuse et infructueuse, nous avons donc dû passer au printemps de 700ha de terrains à 80ha et le nombre débroussaillers à chuté d'une vingtaine à trois. En 2011, dans le secteur de Senneterre, nous avons scarifié des terrains dans le dut d'être reboisés a l'été 2012. Au printemps 2012, ces mêmes terrains on été ajoutés a des aires protégées. Nous n'avons pas subit de diminution de travaux cette années là, puisque les arbres sont commandés l'année d'avant et doivent être reboisé quelque part. Pour nous, il n'y a eu que des coûts reliés a une relocalisation, par contre, la grande perte engendrée par se nouveau territoire se situe surtout au niveau de travaux fait et payés pour rien. Le terrain a été buchés, scarifier mais non aménagé, de quel protection parlons-nous.

Selon mon expérience et non par preuve scientifique, je crois que les aires protégées ont une influence sur l'environnement. Choisir de ne rien faire est également un acte humain sur un territoire. Comme toute vie à une fin, une forêt fait également face à quelques possibilités naturelles d'extinction. Celles qui m'intéressent sont les insectes, mais surtout les feux de forêt. Nous avons pu constater des ravages faits par les insectes sur les forêts protégées de la Colombie-Britannique il y a quelque année. Tout se qui reste sur des centaines de millier d'hectares sont des arbres pourris gorgés de troue. En Abitibi-Témiscamingue, le plus grand ennemi de notre forêt son les feux. Je sais pour l'avoir examiné et vécue qu'une forêt mûre ou mature devient un combustible aussi puissant

que l'essence. Il suffit donc d'une petite étincelle ou dans 90% des causes de feux, d'une éclaircie pour que celle-ci s'enflamme sur des milliers d'hectares. Le problème avec toutes ces divisions de territoire, les unes à côté des autres, c'est que le feu ne s'arrête pas parce qu'il atteint une frontière cartographique, il se poursuit. Nous avons assisté lors du feu de Senneterre en 2006, à la destruction d'environ 70 000 hectares de forêt qui comprenait 15 années de nos travaux sylvicoles. Ces terrains nous les avons préparés, reboisés et débroussaillés, rien n'a pu être récupéré de ces aménagements, vous imaginez la perte.

Dans notre domaine, il est évident que des ajouts d'aires protégées viennent directement influencer notre qualité de vie. Elles viennent diminuer notre quantité de travaux à réaliser, ce qui implique moins d'employés, moins de chiffre d'affaire, moins de dépense chez nos fournisseurs locaux, bref une économie au ralenti pour notre secteur d'activité. De plus, il n'y a pas que la qualité de vie des entrepreneurs qui soit affectée, mais également celles des randonneurs, des villégiateurs, des touristes, etc. Une forêt laissée à elle-même dépérit comme toute chose qu'on abandonne. Éliminer tous les travaux dans un secteur donné, c'est le condamner à mourir, ce qui rend le territoire non accessible et moins beau à tout ceux qui veulent en profiter.

Un projet tel que celui-ci, dans une région comme la nôtre n'est pas acceptable. Je crois qu'il y a présentement suffisamment d'aires protégées et qu'il n'est pas envisageable et utile d'en rajouter. Économiquement notre région est fortement influencée par les activités forestières. Depuis maintenant 28 ans que mon entreprise existe et je peux vous dire aujourd'hui qu'il est possible de faire de l'exploitation forestière tout en minimisant l'impact environnemental. Ajouter des aires protégées signifie pour moi l'abandon du territoire. Qu'au lieu de faire quelque chose pour maintenir, améliorer, entretenir nous choisissons volontairement de ne rien faire. Je ne comprends toujours pas que l'on veuille encore en ajouter, elles sont pour moi des bombes à retardement pour tout le reste du territoire en plus de nous rappeler notre incompetence.

Si le but de ce projet est de minimiser les impacts négatifs sur le milieu, avec ce que j'ai mentionné plus haut, je crois que c'est le contraire qui se produira. En plus de produire des impacts négatifs sur le milieu, ils en créent également sur l'humain. Économiquement c'est l'équivalent de retirer ses vaches à un agriculteur, on ne peut retirer les ressources à une région en sachant que celles-ci ont la capacité de faire des activités de façon responsable et durable. Il faut comprendre qu'aujourd'hui avec toutes les certifications environnementales demandées (ISO 14001, FSC, CSA, SFI, etc), les entreprises forestières ont le devoir de faire un aménagement durable pour les années futures. Au

lieu d'abandonner un territoire nous devrions à la place s'assurer du respect des projets et des certifications. Je trouve irresponsable de laisser aller la nature qui se conclura par un désastre naturel et d'immense perte. Il serait préférable d'agir par une gestion de territoire qui demande des efforts d'entretien, de maintien afin de conservé notre milieu et nos emplois. Je crois que c'est la meilleur façon de diminué les impacts négatifs sur notre milieu.

Au minimum, il serait de notre devoir de poursuivre les travaux de sylvicultures dans les aires protégées. Il a été démontré que les activités sylvicoles aides et améliore les milieux dans lesquels ils sont faits. Je n'ai jamais vue d'aménagements qui ait nuis a l'environnement, au contraire elle peut contribuée au maintien, mais également au redémarrage d'un écosystème suite a un abandon (terrain en friche) ou a un désastre naturel. La sylviculture permet d'entretenir et de protégé en appliquant des programmes responsable d'aménagement et de suivi durable.

Pour tout ce qui a déjà été mentionner nous ne devrions pas autoriser se projet. Personnellement, une PME comme la notre est fragile, une baisse de volume a un impact négatif majeur pour notre survie, ainsi que pour tous nos travailleurs et fournisseurs. Par contre mon métier m'à appris que l'environnement est primordiale pour l'avenir, qu'aucune question capitaliste devrait passer en priorité sur notre milieu. Mais je crois sincèrement qu'ajouter des aires protégées n'est pas la solution à la protection du territoire. Il est impossible de protéger quoi que se soit s'en le connaître et d'en prendre soins.

Cathy Tremblay

(Secrétaire-comptable de La Foresterie A.S.L. inc)